Les évaluations sociales et psychologiques relatives aux demandes d'agrément en vue d'adoption et les écrits

Code : FEXCAE / V1_01.2024

Tout projet d'adoption débute par des évaluations qui permettront aux candidats à l'adoption d'obtenir éventuellement l'agrément. Ces évaluations ont plusieurs objectifs complémentaires et doivent être suffisamment précises pour permettre à la commission d'agrément de prendre une décision.

1. INFORMATIONS PRATIQUES

Dates : 3, 4 et 5 juin 2024
Format/Lieu : présentiel/Lyon
Type d'action : action de formation

Thème : L'agrément pour adopter
Spécialité de formation : 331 Santé
Niveau formation : D – Autre formation professionnelle
Votre contact : EFA Formation
Tarifs : INTER : 280,00 € HT/J/Participant I INTRA : 2150,00€ HT/J I SUR-MESURE : contactez-nous

Durée de la formation : 21 heures
Nombre de jours : 3

Par ailleurs, ces évaluations sont souvent les seuls documents sur lesquels se baseront un Conseil de famille des pupilles de l'État ou une autorité centrale étrangère pour faire un apparentement, c'est-à-dire s'assurer que le projet de ces candidats répond au mieux aux besoins de cet enfant.
À partir des attendus du législateur, il s'agira de déterminer ce qu'est un rapport, une évaluation, une analyse, un écrit dans le cadre très spécifique de l'agrément.

Les évaluations sociales et psychologiques relatives aux demandes d'agrément en vue d'adoption et les écrits

Inscription : modalités et délai d'accès	Public visé
⇒ Compléter, signer et nous retourner votre bulletin d'inscription (disponible sur notre site Internet) par mail à l'adresse formation@adoptionefa.org. ⇒ Inscription sous un délai de 15 jours au plus tard avant le début de la formation et dans la limite des places disponibles, pour vous permettre une période de réflexion suffisante avant tout engagement et faciliter l'annulation si nécessaire (dispositions réglementaires et législatives)	⊙ Assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants en charge des évaluations sociales ⊙ Personnes travaillant dans un service Adoption ⊙ Psychologues élaborant les évaluations psychologiques

Pré-requis	Modalités d'évaluation
▪ Être concerné et impliqué dans un cadre professionnel dans les questions liées à l'adoption et à la protection de l'enfance	Évaluation de l'atteinte des objectifs : ✓ Quizz d'entrée ✓ Quizz en fin de formation Évaluation de la satisfaction : ✓ Questionnaire en fin de formation pour mesurer la satisfaction globale des participants et la pertinence du contenu de la formation par rapport à leurs besoins.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaitre les bases juridiques de l'agrément
- Appréhender la notion d'évaluation dans le contexte actuel de l'adoption
- Connaitre les techniques d'entretien et de rédaction d'une évaluation
- Permettre à la commission d'agrément de prendre une décision
- Permettre aux CFPE et aux AC d'effectuer un apparentement

3. COMPÉTENCES VISÉES

- Accompagner les candidats tout au long de leur parcours
- Adapter sa posture

- Rédiger une évaluation

4. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports des participants et échanges
- Analyse de situation
- Mise en situation / jeu de rôle
- Utilisation d'outils interactifs
- Film
- Remise de documents de référence

5. MOYENS TECHNIQUES

- Un support pour prendre des notes.

6. INTERVENANTS-FORMATEURS

Professionnels, nos intervenants-formateurs EFA sont issus du secteur de l'adoption et de la protection de l'enfance pour leur expertise, leur sens de la pédagogie et leur approche humaine. Vous rencontrerez donc tout au long de votre parcours des profils experts en intervention socio-éducative, juridique et psychologique et dans le domaine sanitaire et médico-social.

7. CONTACT

EFA Formation
221 rue La Fayette, 75 010 PARIS
Tél. : 01 40 05 57 70 / 07 66 35 63 71
Mail : formation@adoptionefa.org

8. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous accueillons tout type de public et sans distinction. Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée.
Afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez nous contacter aux coordonnées indiquées ci-dessus.

9. CONTENU

DÉTAIL DU CONTENU	**1) ADOPTION ET LÉGISLATION** C'est le seul agrément sur lequel est précisé le métier de l'évaluateur La législation Les éléments relatifs au cadre légal (loi du 21 février 2022), notamment le fait que l'adoption est une mesure de protection de l'enfance Le contexte de l'adoption nationale et internationale et le profil des enfants La réunion d'information Le droit des usagers Les secondes évaluations Les modalités de consultation des rapports d'évaluation Les recours contre la décision d'agrément La demande du législateur : l'évaluation des capacités **2) LA COMMISSION D'AGRÉMENT** - Composition - Rôle - Fonctionnement - Motivation des décisions **3) L'APRÈS AGRÉMENT** - Les réunions post agrément - Les modifications d'agrément - Les confirmations / Focus sur l'entretien des deux ans - Le terme de l'agrément **4) EXERCICE PÉDAGOGIQUE SUR REPRÉSENTATIONS DE L'AGRÉMENT** Construction d'un questionnaire interrogeant les stagiaires sur leurs représentations de l'agrément en vue d'adoption (ex. : évaluer, c'est comprendre pour juger, etc.) Inviter les stagiaires à donner leur propre définition de l'agrément **5) ADOPTION ET DÉMARCHE D'ÉVALUATION** **Qu'est-ce qu'un rapport ?** **Qu'est-ce qu'une évaluation ?** C'est l'intérêt de l'enfant qui doit guider le professionnel. La notion d'objectivité dans l'évaluation **Le référentiel : outil d'évaluation** **La démarche méthodologique :** L'identification des attendus en lien avec la loi Outil d'évaluation L'entretien d'évaluation

Le rapport d'agrément

Qu'est-ce qu'on évalue ?

Dynamique individuelle
Dynamique familiale
Projet d'adoption
Représentations des besoins des enfants adoptés et capacités éducatives

6) L'ENTRETIEN

Une collecte d'informations puis une analyse ; un entretien de compréhension
Questionnement ouvert
Interpellation
Mise en situation
Le pourquoi et le comment
Les silences
Le non-acharnement

7) L'ANALYSE

Traitement des données collectées
Mise en lien des éléments entre eux pour donner du sens
Regroupement des informations de même nature
Faire une hypothèse d'analyse à partir d'informations « brutes »
Formulation d'hypothèses par rapport aux données

L'analyse, c'est la rédaction de toutes les déductions entre elles ; il faut faire des liens avec les attendus de la loi.

8) EXEMPLES DE QUESTIONS ET MISES EN SITUATION

ALLER PLUS LOIN AVEC EFA FORMATION